

**A&S**  
ARTS ET SPECTACLES



**Mondial des cultures**

Un 24e coup de coeur à Drummondville

page D3



**Mariage gai**

Le Sénat approuve le projet de loi

page D6

# Nézet-Séguin fera aimer un mal-aimé



**Steve Bergeron**

steve.bergeron@latribune.qc.ca  
ORFORD

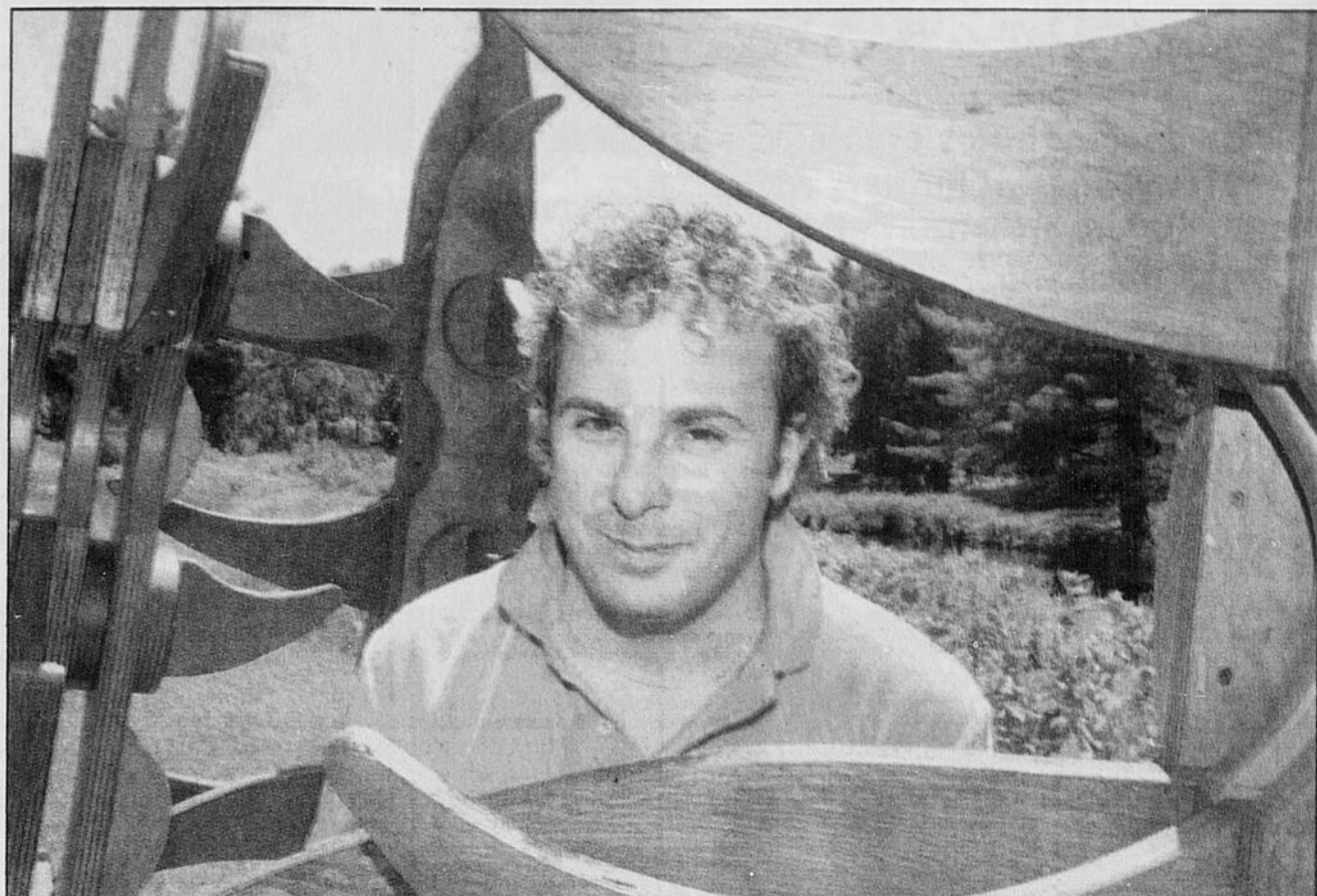
La saison 2004-2005 fut celle de l'outre-mer pour Yannick Nézet-Séguin. Six fois il a traversé l'Atlantique pour diriger des orchestres de la mythique Europe, à Frankfort, Toulouse, Bruxelles, Monte Carlo et au Luxembourg. Il en revient grandi, fasciné des différences culturelles mais encore plus certain que la musique est un langage universel.

«L'Europe gardera toujours ce côté solennel étant donné qu'elle a vu s'écrire les pages les plus importantes de la musique. Mais la musique, c'est la même chose partout. Tout s'est très bien passé, même si l'expérience fut assez stressante. Le pire, c'est avant la première répétition. Là, j'avoue que je préférerais parfois me casser une jambe.»

Non pas qu'il se sente attendu avec une brique et un fanal à cause de son statut de chef canadien de 30 ans. «Diriger jeune n'est plus aussi rare. Ce qui est moins habituel, c'est d'avoir la responsabilité d'un orchestre permanent. Mais on oublie que les Karajan et les Toscanini ont aussi commencé à 18 ans.»

«S'il y a eu du scepticisme dans les orchestres où j'ai été invité, jamais il n'a entravé le travail. Je n'arrive pas en souhaitant prouver quelque chose, mais je me sais à ma place. Je propose mes idées et je respecte celles des musiciens, dans l'optique que tout le monde donne le meilleur de soi, pour que le public reçoive quelque chose.»

«En France, on voit le sang latin. Les musiciens réagissent verbalement. Il faut demander le silence. Tout le contraire de Vancouver, où le silence est religieux



Imacom, Claude Poulin

**Le chef d'orchestre Yannick Nézet-Séguin prépare un deuxième opéra en autant d'années au Centre d'arts Orford. Cette fois, il s'est attaqué à La clémence de Titus, oeuvre mal-aimée de Mozart, dans une mise en scène de François Racine. Rendez-vous les 8 et 12 juillet à la salle Gilles-Lefebvre.**

quand le chef parle. En Allemagne, les musiciens aiment jouer. On peut répéter deux ou trois fois les enchaînements. En Amérique du Nord, le temps de répétition est beaucoup plus réduit.»

**Incléments avec La clémence**

L'an dernier, Yannick Nézet-Séguin a monté à Orford l'opéra *Wozzeck* d'Alban

Berg, avec la metteuse en scène Lorraine Pintal, directrice artistique du Théâtre du Nouveau Monde. Le succès a été tel qu'il a valu au Centre d'arts Orford le premier prix Opus de son histoire et que l'opéra sera repris au printemps 2006 à Montréal, au TNM.

À la demande de Sophie Galaise, directrice artistique du Centre d'arts, le chef de l'Orchestre métropolitain de

Montréal revient cette année. «Sophie souhaite établir un partenariat avec moi et l'OM. Le défi sera encore plus grand cette année, car nos interprètes ont une expérience quasi nulle en opéra. Mais ils sont impressionnants et ils travaillent fort», précise-t-il.

Parmi les opéras de la maturité de Mozart, *La Clémence de Tito* (1791) fut longtemps le mal-aimé. Composé en

quelques semaines par Mozart dans les derniers mois de sa vie, pour répondre à une commande de dernière minute, cet opéra *seria* supportait mal la comparaison avec les chefs-d'œuvre précédents.

«Il a été terminé un peu avant *La flûte enchantée*. Il déroute un peu, car, après les sommets atteints avec *Don Giovanni* et *Les noces de Figaro*, Mozart retourne à des formes anciennes, très pures, comparables aux compositions de son enfance. Cette retenue est en lien avec le sujet de l'opéra.»

Titus, empereur romain, s'enorgueillit de sa réputation de bonté. Mais cette clémence cache des monceaux de doutes et l'incapacité d'assumer des décisions d'empereur. Le sujet rejoignait des convictions morales profondes de Mozart, soit le pouvoir de l'amour d'engendrer, chez autrui comme chez soi, la clémence. On dirait aujourd'hui la tolérance et le pardon.

«Quand Mozart meurt, la musique est complète, mais il manque les récitatifs. Voilà pourquoi nous avons choisi de les enlever (ils ne sont pas de la main de Mozart) et de les remplacer par une narration, faite par le comédien Bernard Fortin.»

**Été fou**

Avec la popularité sans cesse croissante des concerts en plein air, l'été n'est pas une saison de tout repos pour Yannick Nézet-Séguin. En plus, l'OM a dû remplacer l'OSM pour les concerts de Charles Aznavour et pour deux concerts du Festival de Lanaudière. S'ajoutent le concert Kurt Weill avec Diane Dufresne à Québec et Montréal, qui a donné naissance à un disque très bien accueilli par la critique le printemps dernier.

«J'ai un horaire de fou, mais ce n'est pas grave. Les vacances, il suffit de les prendre plus tard.»

**SAQ** présente

## MONDIAL DES CULTURES DE DRUMMONDVILLE

en collaboration avec **Hydro Québec**

# 7 au 17 juillet 2005

## Quand on aime le monde!

**SPECTACLE D'OUVERTURE 7 juillet 21 H**  
VÉRONIQUE CLAVEAU    550 ARTISTES • 20 PAYS    MARTIN GIROUX

**MES AÎEUX 8 juillet 21 H**    **DÉFILÉ INTERNATIONAL LOTO-QUÉBEC 12 juillet 19 H 30**    **CORNEILLE 14 juillet 21 H**

1 800 265-5412 [www.mondialdescultures.com](http://www.mondialdescultures.com)





## La Grande Virée Artistique

La Grande Virée Artistique

**Ouvrez l'oeil**

Un parcours routier dans la ville de Sherbrooke vous permet de découvrir nos créateurs en arts visuels et métiers d'arts, de visiter leur atelier et d'échanger avec eux.

**ENTRÉE GRATUITE**

**Mercredi 6 juillet**  
de 10 h à 21 h  
**Du 7 au 10 juillet**  
2005  
de 10 h à 17 h

**4<sup>e</sup> édition**

Point de départ de la visite : exposition collective des artistes participant au Centre culturel de Rock Forest, 968, rue Haut-Bois pendant l'événement. Pour planifier votre itinéraire et situer les ateliers, une carte routière est disponible dans les semaines précédant l'événement aux endroits suivants : bureaux d'information touristique, Centre culturel de Rock Forest et différents établissements hôteliers du Québec.

**Bienvenue à tous! Info. : (819) 562-6909**  
**- Site internet : [www.lagrandevireeartistique.qc.ca](http://www.lagrandevireeartistique.qc.ca)**



Dans l'enceinte de l'église Saint-Christophe d'Arthabaska, en vue du concert de la Chorale Saint-Jean d'Edmonton demain, on reconnaît, de gauche à droite, Roger Richard, le maire de Victoriaville, Richard Pedneault, le directeur conservateur du Musée Laurier, Marguerite Hamelin, membre du comité organisateur, et Marcel Lévesque, préfet de la MRC d'Arthabaska.

## Une chorale albertaine s'arrête à Victoriaville

Gilles Besmargian  
VICTORIAVILLE

Dirigée par Jean-Claude Giguère, un ancien du Collège d'Arthabaska, la Chorale Saint-Jean d'Edmonton (Alberta) s'arrêtera à l'église Saint-Christophe de Victoriaville, demain à 20 h, pour un concert unique dans le cadre d'une tournée de neuf villes au Québec.

Déjà, les 721 places disponibles à l'intérieur de l'église ont trouvé preneurs grâce à l'implication de 85 mairaines et parrains de la région des Bois-Francis. La présence de la chorale d'Alberta coïncide entre autres avec le 100<sup>e</sup> anniversaire de cette province, les 100 ans du collège local et aussi avec la période où Sir Wilfrid Laurier était premier ministre du Canada.

Pour la présentation gratuite du concert «Il y a cent ans que je t'aime» à Victoriaville, la sénatrice Claudette Tardif, ancienne doyenne de la faculté Saint-Jean et vice-présidente de l'Université de l'Alberta, accompagnera les membres de la chorale.

C'est la première fois depuis 1949 que le chœur se produit au Québec. Avant Victoriaville, il aura monté sur scène à Laval, Trois-Rivières, Québec, Beauport, La Malbaie, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Rivière Ouelle. La chorale complètera sa tournée

le dimanche 10 juillet, à la basilique Notre-Dame de Montréal.

D'un répertoire varié allant de Palestrina à Plamondon, le concert saura satisfaire tous les goûts. La chorale a aussi commandé pour la circonstance plusieurs pièces spécialement pour sa tournée, donnant l'occasion d'entendre un tout nouveau répertoire de chants chorals en français. Parmi les pièces à découvrir, notons le Cantique de Jean Racine de Fauré, des arrangements innovateurs de classiques folkloriques, des joyaux du théâtre musical (Notre-Dame de Paris, Phantom of the Opera) et des negro spirituels sans pareil.

«Il y a cent ans que je t'aime» se veut une façon de remercier les descendants des familles qui ont quitté le Québec au début du siècle dernier pour s'établir dans l'Ouest canadien et permettre à un peuple possédant une culture francophone de s'y épanouir.

«La plupart des choristes de la Chorale Saint-Jean, explique Richard Pedneault du Musée Laurier de Victoriaville, sont descendants directs de ces pionniers dont certains étaient originaires d'Arthabaska et des Bois-Francis. De plus, ce petit détour par Victoriaville est un hommage particulier qu'elle veut rendre à Wilfrid Laurier, père du Canada moderne et créateur de la province d'Alberta».

## Audrey Nadeau vit un stage très bénéfique au Conseil national des Arts

Marc Laprise  
SHERBROOKE

La Sherbrookoise Audrey Nadeau a vécu une expérience fort enrichissante en participant, en juin, à l'Institut estival de musique du Centre national des Arts (CNA) d'Ottawa. La jeune violoncelliste de 17 ans y a suivi une formation avancée dans le cadre du Programme des jeunes artistes en présence de nombreux professeurs chevronnés.

«L'expérience, reconnaît Audrey Nadeau, a été bénéfique». Confronté à un environnement «vraiment professionnel» pour la première fois de sa jeune carrière de musicienne, ce stage de trois semaines qui a pris fin le 2 juillet dernier lui a demandé un bon potentiel d'adaptation, dit-elle.

«Ça a été un stage très bénéfique. J'ai appris à travailler le moins possible, raconte la musicienne. Il faut se limiter pour être le plus efficace possible.»

Ce fut difficile, reconnaît-elle. «J'ai eu de la misère à prendre le rythme. Ça demande tellement d'efforts et de travail!» Mais finalement, avoue la jeune femme, l'exercice lui sera très profitable et il a «passé très rapidement».

Elle est contente. «C'est bien que j'aie pu le faire à mon âge».

Durant ces trois semaines intensives de musique au CNA, Audrey Nadeau a pu côtoyer de grands musiciens regroupés là par le directeur de l'Institut estival, Pinchas Zukerman, mais aussi 80 jeunes instrumentistes de son âge et provenant du monde entier. Elle a offert deux prestations publiques avec l'Orchestre symphonique d'Ottawa et une troisième dans une classe de maître.

Jointe à son domicile de Montréal, l'étudiante au Conservatoire de musique a repris un rythme de vie un peu plus lent cette semaine en attendant un autre stage intensif, au Domaine Forget celui-là, du 18 au 31 juillet prochain.

## Découvertes de la chanson de Magog: dernière chance

La Tribune  
SHERBROOKE

Les chanteurs et chanteuses de partout à travers la province qui ne se sont pas encore inscrits aux Découvertes de la chanson de Magog n'ont plus que quelques jours pour le faire. Les auteurs compositeurs et interprètes de 18 ans et plus, de même que les jeunes interprètes de 10 à 17 ans ont en effet jusqu'au 22 juillet pour s'inscrire à l'événement-concours en tapant [www.DecouvertesDeLaChanson.com](http://www.DecouvertesDeLaChanson.com) ou en téléphonant au (819) 868-3641.

En plus de se partager les 15 000 \$ offerts en prix, dont deux voyages à Las Vegas pour assister au spectacle et rencontrer Céline Dion, les finalistes bénéficieront d'une formation de trois jours pour accroître leurs performances et peaufiner leur style.

La 9<sup>e</sup> édition de l'événement aura lieu du 26 au 30 octobre 2005 au Vieux Clocher de Magog.

**CENTRE CULTUREL**  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

## Martin Petit

Tous les vendredis et samedis  
Du 9 juillet au 13 août, 20 h 30

820-1000

[www.centreculturel.udeS.ca](http://www.centreculturel.udeS.ca)

En spectacle tout l'été à Sherbrooke!



### Entrée

Mousse de saumon fumé parfumée à l'aneth, rillettes de canard accompagnées de pains frais et de petits croûtons.

### Bar à salade

3 variétés de laitue, 9 variétés de légumes frais, 6 variétés de vinaigrettes, 6 variétés de condiments.

### Grillades

Brochette de porc à la grecque, poulet mariné et grillé style Louisiane, saucisses italiennes.

### À côté...

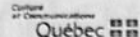
Sauce spéciale du chef, pomme de terre au four crème sûre et ciboulette, riz, jardinière de légumes.

### Desserts

Framboisier et chocolat amer, profiteroles aux poires.



Forfait spectacle-hébergement disponible au 566-6464 ou 1800 265-7119



177964

# Drummondville vibrera encore

La 24e édition du Mondial des Cultures prend son envol ce soir



Parmi les 19 compagnies internationales de danse et musique traditionnelles qui se produiront à la 24e édition du Mondial des Cultures de Drummondville, le Mexique sera encore une fois bien représenté.

**Jonathan Habashi**  
jonathan.habashi@tribune.qc.ca  
DRUMMONDVILLE

C'est ce soir, sur le coup de 21 h, que la 24e édition du Mondial des Cultures de Drummondville prendra son envol sur la grande scène du parc Woodyatt.

Animée par la nouvelle porte-parole Linda Malo, la soirée mettra également en vedette les anciens star-académiciens Véronique Claveau et Martin Giroux de même que la chanteuse drummondvilloise Julie Lauzon. Ils uniront leurs voix à celles du chœur Artzimut pour offrir un medley de chansons internationales et d'airs québécois.

La soirée sera marquée par la présentation des 20 compagnies de danse participant à l'événement, dont les Trinity Irish Dancers des États-Unis, le groupe Isangano de Montréal, qui présentera les chants et les danses du Rwanda, l'ensemble Zagreb Makovac de la Croatie et le groupe-hôte de l'événement, Mackinaw.

Le spectacle d'ouverture se conclura vers 23h30 par un grand feu d'artifice dans le ciel de la municipalité centricoise.

## La voix à l'honneur

Plusieurs autres événements de taille viendront animer le festival drummondvillois, dont la présence du groupe québécois Mes Aïeux sur la scène de la Grande place SAQ, demain soir, à 21 h. Le chanteur de renommée internationale Corneille foulera quant à lui les planches de cette même scène, le jeudi 14 juillet, à 21 h. Pour réchauffer l'ambiance, l'humoriste sénégalais Boucar Diouf assurera la première partie du spectacle.

Le directeur général et artistique de l'événement, René Fréchette, l'a répété à maintes reprises: l'édition 2005 du Mondial mettra à l'honneur la voix, «dans toute sa puissance et sa splendeur.» Ainsi, les Grandes voix bulgares, un célèbre chœur de femmes interprétant des chants traditionnels de ce pays d'Europe de l'est, seront présentées sur la scène du Centre culturel ce dimanche, à 20h. On se rappellera que, l'année passée, le spectacle du Chœur de l'Armée rouge avait connu un vif succès.

D'autre part, le défilé international Loto-Québec, qui réunira plus de 550 danseurs et musiciens sur une scène longue de 1,7 kilomètre, aura lieu mardi soir, à partir de 19 h 30.

Enfin, notons que pour le plus grand plaisir des enfants, le Coin du p'tit monde sera de retour au parc Woodyatt. Il mettra à l'honneur différents spectacles de marionnettes ainsi que la prestation d'Arthur l'Aventurier, dimanche, dans le cadre de la traditionnelle journée familiale.

Le gala de fermeture de l'événement aura lieu le dimanche 17 juillet, à 21 h.

La programmation complète du Mondial des Cultures est disponible sur le site Web [www.mondialdescultures.com](http://www.mondialdescultures.com).

**LA MAISON DU CINÉMA**  
[www.lamaisonducinema.com](http://www.lamaisonducinema.com)

**REBOND** (v.f.) (G) MARTIN LAWRENCE  
1h10 - 3h35 - 7h10 - 9h25

**LA GUERRE DES MONDES** (V.F.) (13+)  
TOM CRUISE / DAKOTA FANNING  
12h55 - 3h35 - 7h00 - 9h35

**WAR OF THE WORLDS** (V.O. Anglaise)  
12h50 - 3h30 - 6h50 - 9h30

**BATMAN: LE COMMENCEMENT** (13+ VIOLENCE)  
(Version Française & V.O. Anglaise)  
v.f.: 12h50 - 3h30 - 6h50 - 9h30  
version originale anglaise: 9h15

**C.R.A.Z.Y.** (v.o.f.) (13+) MICHEL CÔTÉ  
12h55 - 3h25 - 6h55 - 9h25

**IDOLE INSTANTANÉE** (v.o.f.) (G)  
D'YVES DESGAGNÉS / CLAUDINE MERCIER  
1h05 - 3h20 - 7h05 - 9h15

**MADAGASCAR** (v.f.) (G) FILM D'ANIMATION  
1h10 - 3h30

**LA COCCINELLE TOUT ÉQUIPÉE** (v.f.)  
(G) LINDSAY LOHAN / MICHAEL KEATON  
1h00 - 3h20 - 6h55 - 9h20

**LA MARCHÉ DE L'EMPEREUR** (v.o.f.) (G)  
1h05 - 3h20 - 7h05

**MA SORCIÈRE BIEN-AIMÉE** (v.f.) (G)  
NICOLE KIDMAN / WILL FERRELL  
1h00 - 3h25 - 7h00 - 9h20

**BRICE DE NICE** (v.o.f.) (G)  
1h00 - 3h25 - 7h00 - 9h20

**LA TERRE DES MORTS** (v.f.) (13+ viol. hor.)  
1h10 - 3h35 - 7h10 - 9h25

**M. & MME SMITH** (v.f.) (13+ VIOLENCE)  
ANGELINA JOLIE / BRAD PITT  
6h55 - 9h30

63, KING OUEST, 566-8782

## Rira bien qui rira jusqu'au 31 juillet

Presse Canadienne  
MONTREAL

Le 23e Festival Juste pour rire de Montréal a pris officiellement son envol hier. Patrick Huard, Louis-José Houde et le duo Franck Dubosc et Stéphane Rousseau animeront les grands galas regroupant certains des meilleurs humoristes de la planète. Ces galas seront encore une fois enregistrés pour une diffusion ultérieure à la télévision.

De très nombreux spectacles seront aussi présentés en salles et à l'extérieur, tandis que des amuseurs divertiront les badauds dans la rue.

Et les Grandes Entrevues de Stéphan Bureau seront de retour les 16, 22 et 23 juillet. M. Bureau rencontrera Jean Lapointe, Franck Dubosc et Stéphane Rousseau conjointement, puis Jean-Marc Parent.

De plus, en marge de cette programmation, la 9e édition de Comedia proposera 128 courts-métrages comiques.

## Un salon incomparable pour les amateurs d'antiquités

Vicky Goyette  
SHERBROOKE

Pour les amateurs d'objets d'époque, de verrerie ancienne, de meubles antiques, bref, d'antiquités de toutes sortes, l'événement de l'été à voir dans la région est le Salon d'antiquités et d'art populaire de North Hatley dès demain le 8 juillet, et jusqu'à dimanche.

Cette année, participeront à la 18e édition du Salon pas moins de 25 antiquaires, provenant des Cantons-de-l'Est, de Montréal et d'aussi loin que l'Ontario et les Maritimes. Cette importante participation fait du Salon une des seules expositions d'antiquités au Québec à regrouper autant de marchands renommés dans des sphères aussi différentes et venant de régions aussi diversifiées.

Le Salon est reconnu également pour la qualité de ses exposants et pour la variété de la provenance

des objets mis en vente. Les pièces viennent autant du patrimoine québécois et anglo-saxon, que de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la France et même d'ailleurs en Europe.

Parmi les visiteurs de l'année dernière, on pouvait compter principalement des Estriens, mais aussi des gens de Montréal, d'Ottawa et de Toronto ainsi que des estivants du lac Massawippi, dont la résidence principale se trouve en Nouvelle-Angleterre, au Texas et en Californie.

Le Salon a lieu au Club de curling de North Hatley, chemin Capelton. Demain sera consacré uniquement à la Soirée des collectionneurs et pour le reste du week-end, les visiteurs pourront rencontrer les antiquaires à leurs stands.

Le Salon est l'activité principale de financement organisée par le Festival du lac Massawippi afin de subventionner les récitals du printemps à l'église Sainte-Elisabeth et les concerts estivaux au parc Dreamland.

Les spectacles

**30e**  
**LE VIEUX CLOCHER**  
1974-2004

**Magog**  
64, rue Merry Nord, Magog  
Tél.: (819) 847-0470

**François LÉVEILLÉE**  
Mardi au samedi, jusqu'au 9 juillet

**MIKEWARD**  
mar. au sam., 12 juil. au 6 août

**Patrick NORMAN**  
Dimanche et lundi 17 et 18 juillet

**Kevin PARENT**  
Dimanche et lundi 24 et 25 juillet

[www.vieuxclocher.com](http://www.vieuxclocher.com)

**LE VIEUX CLOCHER SHERBROOKE**  
1990, rue Galt Ouest, Sherbrooke  
Rés.: (819) 822-2102

**the movie songs show**

Le succès de l'été dernier est de retour! Les vendredis et samedis, jusqu'au 3 septembre.

Un spectacle multimédia qui vous fera revivre en musique, en images et en danse, de grands moments du cinéma américain

[www.vieuxclocher.com](http://www.vieuxclocher.com)

**LA FÊTE DU LAC DES NATIONS**  
PLUS DE 36 SPECTACLES

**VENDREDI 15 JUILLET JOURNÉE DES ENFANTS**

Gratuit pour les moins de 10 ans

13h RONALD  
15h ANNIE BROCOLI (Grande scène)

Pour les tout-petits et les plus grands, une foule d'activités sont organisées à la Place de la Famille McDonald's tous les après-midi. Clowns, maquilleurs, jeux gonflables, amuseurs publics et Ronald lui-même seront au rendez-vous!

Les GRANDS FEUX TELUS  
JAZZ LOTO-QUEBEC  
MOLSON DRY LIVE  
La Fête du Lac des Nations  
Bistro SAO  
Famille  
Super C

**Nouveau Nouveau Nouveau Nouveau Armée du Salut**

**WOW! Boutique**

Vêtements neufs « rétro » et usagés, bébés, enfants et adultes. Chaussures, accessoires, literie et jouets.

800 13e Avenue Nord Sherbrooke (Près des Galeries Quatre-Saisons)

**Ouverture**  
Mardi 5 juillet 2005 à 10 h

**ARMÉE DU SALUT**

**Armée du Salut Nouveau Nouveau Nouveau Nouveau**

# Annonces classées

**Suite**  
des annonces  
classées  
de la page  
**C-8**

COMPTE  
PLUS DE

**LaTribune**

**115 000**  
LECTEURS

PAR JOUR.

## AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

### Avis public

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 234 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 3501 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 4 JUILLET 2005**

**ARRONDISSEMENT DE JACQUES-CARTIER**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2005 sur le projet de règlement n° 234, modifiant le règlement n° 3501 de zonage de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 4 juillet 2005 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 234.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**1- OBJET DU SECOND PROJET**

A) Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- de créer la zone HD38, autorisant les usages « habitations de classe 4 (habitations de 1 à 4 logements) » et « garderie d'enfants », à même une partie de la zone HB19 (article 1);
- de créer la zone HI16, autorisant les usages « habitations de classe 9 (habitations de 4 à 12 logements et maisons de chambres de 10 à 30 chambres) » et « garderie d'enfants », à même une partie de la zone HB19 (article 3);
- de créer la zone HK57, autorisant les usages « habitations de classe 11 (habitations de 18 logements et maisons de chambres de 45 chambres et plus) » et « garderie d'enfants », à même une partie de la zone HB19 (article 4);
- de créer la zone HK58, autorisant les usages « habitations de classe 11 » et « garderie d'enfants », à même une partie de la zone HB19 (article 5);
- de créer la zone CA18, autorisant l'usage « commerces de classe 1 (commerces de voisinage) », à même une partie de la zone HB19 (article 6);
- de créer la zone P121, autorisant les usages publics institutionnels, à même une partie de la zone HB19 (article 8);
- d'autoriser, dans la zone HB19, l'aménagement d'un seul logement accessoire de type intergénérationnel dans une habitation unifamiliale isolée à certaines conditions relatives à l'aire de plancher maximale, l'accès au logement, le nombre de chambre à coucher et à la conservation du caractère unifamilial de l'habitation et d'exiger, dans ladite zone, l'aménagement d'une bande tampon à la limite des terrains contigus à la zone RA1 (article 10);
- de prohiber l'usage « garderie d'enfants » dans les nouvelles zones HD38 (article 11) et HI16 (article 15);
- de prévoir, dans la nouvelle zone HD38, la conservation et l'aménagement de bandes tampons à la limite des terrains contigus à la zone RA1 et à la limite des terrains contigus au boulevard Lionel-Groulx (article 12);
- de permettre l'aménagement d'allées d'accès aux aires de stationnement mitoyennes entre deux immeubles dans les nouvelles zones HI16 (article 16) et HK58 (article 19);
- d'assujettir la nouvelle zone HK57 à certaines conditions relatives au nombre maximal de bâtiments implantés et à la conservation, à la limite du terrain contigu à la zone P121, de bandes tampons boisées à proximité des zones HB19 et HD38 (article 18);
- de prohiber l'usage « commerces de classe 1 » dans la nouvelle zone CA18 (article 20);
- de limiter les usages autorisés dans la nouvelle zone CA18 aux usages « dépanneur ou dépanneur/pompes à essence pouvant comprendre une aire de restauration comme usage complémentaire » et « habitations de classe 4 », d'assujettir cette zone au respect de conditions relatives au nombre de bâtiment commercial pouvant être implanté, à la superficie du bâtiment commercial, à la conservation et à l'aménagement d'une bande tampon à la limite du terrain commercial contigu à la nouvelle zone HD38, à la condition d'émission du permis de construction pour le bâtiment commercial, à la conservation et l'aménagement d'une bande de terrain à la limite du terrain commercial contigu au boulevard Lionel-Groulx et à la conservation et à l'aménagement d'une bande tampon à la limite des terrains résidentiels contigus au boulevard Lionel-Groulx (article 21);
- de prohiber, dans la nouvelle zone P121, les usages publics institutionnels (article 24);
- de limiter les usages autorisés dans la nouvelle zone P121 aux usages « parc et zone d'aménagement naturel », « piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond » et « bassin de rétention » (article 25);
- de réglementer la longueur de bâtiment dans la nouvelle zone HK57 (article 26);
- de modifier, pour la zone HB19, les normes d'implantation relatives à la marge de recul permise sur la rue Duvernay et à la marge arrière pour un terrain contigu à la zone RA1 (article 27);
- de réglementer les normes d'implantation pour les nouvelles zones HD38 (article 29), HI16 (article 31), HK57 (article 32), HK58 (article 33) et CA18 (article 34);

peut provenir de la zone HB19 et des zones contiguës à celle-ci.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- de créer la zone HG19, autorisant les usages « habitations de classe 7 (habitations de 3 à 6 logements et maisons de chambres de 8 à 15 chambres) » et « garderie d'enfants », à même une partie de la zone HC68 (article 2);
- de prohiber l'usage « garderie d'enfants » dans la nouvelle zone HG19 (article 13);
- d'autoriser l'usage « habitations de classe 5 (habitations de 2 à 4 logements) » dans la nouvelle zone HG19 et de permettre, dans ladite zone, l'aménagement d'allées d'accès aux aires de stationnement mitoyennes entre deux immeubles (article 14);
- de réglementer les normes d'implantation dans la nouvelle zone HG19 (article 30);
- d'abroger les dispositions relatives à la zone HC68 puisque cette zone sera remplacée par la nouvelle zone HG19 et une partie de la nouvelle zone CB38 (article 28);

peut provenir de la zone HC68 et des zones contiguës à celle-ci.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- de créer la zone CB38, autorisant l'usage « commerces de classe 2 (commerces de quartier) », à même une partie des zones HB19 et HC68 (article 7);
- de prohiber l'usage « commerces de classe 2 » dans la nouvelle zone CB38 (article 22);
- de limiter les usages autorisés dans la nouvelle zone CB38 aux usages « services reliés à la santé pouvant comprendre une aire de restauration à certaines conditions à l'intérieur du bâtiment principal » et « habitations de classe 9 », de prohiber, dans ladite zone, l'usage « hôpital », d'assujettir cette zone au respect de certaines conditions relatives à la conservation et l'aménagement de bandes tampons à la limite du terrain commercial contigu aux zones HG13 et HG19 et P87, à la limite du terrain commercial contigu au boulevard Lionel-Groulx et à la limite des terrains résidentiels contigus au boulevard Lionel-Groulx et de permettre, dans cette nouvelle zone, l'aménagement d'allées d'accès aux aires de stationnement mitoyennes entre deux immeubles (article 23);
- de réglementer les normes d'implantation pour la nouvelle zone CB38 (article 35);

peut provenir des zones HB19 et HC68 et des zones contiguës à celles-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

B) Une demande relative à la disposition de l'article 9, ayant pour objet d'ajouter la définition de l'expression « demi-étage » soit un espace habitable aménagé sous un toit à versants assujéti à certaines conditions relatives à la superficie, la hauteur et la fenestration, peut provenir des zones HB19 et HC68 et des zones contiguës à celles-ci puisque la notion de demi-étage sera appliquée dans les nouvelles zones HI16 et CB38 qui seront créées à même une partie des actuelles zones HB19 et HC68.

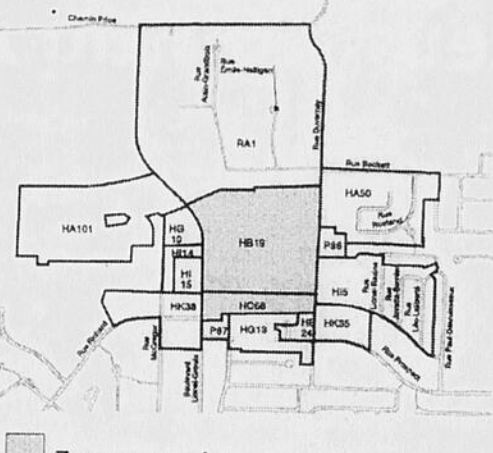
Cette disposition est réputée constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

C) Une demande relative à la disposition de l'article 17, ayant pour objet de prohiber l'usage « garderie d'enfants » dans les nouvelles zones HK57 et HK58, peut provenir de la zone HB19 et des zones contiguës à celle-ci.

Cette disposition est réputée constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

**2- DESCRIPTION DES ZONES VISÉES**

Les zones HB19 et HC68 et les zones contiguës à celles-ci sont délimitées schématiquement au nord par le chemin Price, à l'est par les rues Hugo et Léo-Laliberté, au sud par les rues Prospect et Richard et à l'ouest par les rues McGregor et Victor-Dupuis et le boulevard Lionel-Groulx.



Zone concernée  
300 0 300 600 Mètres

**3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le **15 juillet 2005**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

**4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE**

**Est une personne intéressée :**

- A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juillet 2005** :
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou
- B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juillet 2005** :
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou
- C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juillet 2005** :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier. Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juillet 2005** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier. Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**5- ABSENCE DE DEMANDE**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**6- CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement de Jacques-Cartier situé au 2050, rue King Ouest bureau 100, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juillet 2005.**

Me Marie-Claude Thibeault  
Greffière adjointe



www.ville.sherbrooke.qc.ca

## Le grand jeu électoral se précise à Coaticook

Josiane Guay  
COATICOOK

Le grand jeu des élections municipales de l'automne prochain voit se positionner certaines pièces depuis quelques jours à Coaticook.

Alors que Me Henry Gérin, notaire et éditeur du Progrès de Coaticook, annonçait officiellement qu'il ne brigait pas les suffrages à la mairie coaticookoise, Bertrand Lamoureux, de Lamoureux Pontiac Buick Inc., s'est porté, lui, candidat à la succession d'André Langevin.

«Ma décision s'est alimentée des invitations et des pressions de citoyens et de ma famille», précise M. Lamoureux, actuellement conseiller au siège numéro un à la Ville de Coaticook.

Celui qui agit à titre de conseiller municipal depuis maintenant 18 ans connaît donc les rouages de la politique muni-

pale, voire même régionale puisqu'il a déjà complété un mandat de quatre ans au sein de la MRC de Coaticook.

Conscient qu'il s'agit là «d'un beau et grand défi», Bertrand Lamoureux entend poursuivre dans la voie de son prédécesseur des 21 dernières années, notamment en maintenant le déficit zéro.

Autre pièce maîtresse, Charles Poulain, physiothérapeute et citoyen engagé, s'est porté candidat au titre de conseiller au siège numéro un, lequel occupe présentement M. Lamoureux. «Plusieurs citoyens m'ont manifesté leur appui. Ils savent que je n'ai jamais reculé devant l'engagement social», avoue le jeune entrepreneur de 32 ans.

S'appuyant sur une imposante feuille de route notamment à titre de président de la Chambre et de membre de plusieurs clubs sociaux, M. Poulain «a en tête de nombreux projets qui visent à améliorer de la qualité de vie de la communauté».

## Un festival d'astronomie qui «tournera autour» de Saturne

Ronald Martel  
NOTRE-DAME-DES-BOIS

L'astronomie a de tout temps fasciné l'être humain.

«L'infinité de l'univers questionne l'intelligence, l'exploration de l'espace captive l'imagination et l'immensité d'un ciel étoilé transporte le cœur!», lance Marie-Georges Bélanger, responsable du service à la clientèle du Parc national du Mont-Mégantic.

«C'est cette gamme d'émotions que nous vous invitons à venir vivre avec nous au 22e Festival d'astronomie populaire du Mont-Mégantic, du 8 au 10 juillet.»

Le Festival constituera d'ailleurs une occasion unique de redécouvrir Saturne et de se familiariser avec ses nombreux mystères, son étrange lune Titan, ses anneaux...

«Saturne est au cœur de l'exploration spatiale. Au lendemain du passage des sondes Voyager I et II, cette planète soulevait bien des questions. Cela se passait au début des années 1980. On eut alors l'idée de lancer une sonde qui ne ferait pas que passer, mais qui se placerait en orbite autour de Saturne pour l'étudier pendant plusieurs années. C'est

seulement en 1997 qu'a été envoyée la double sonde Cassini-Huygens, le projet interplanétaire le plus complexe jamais tenté», raconte Mme Bélanger, sur un ton de fascination.

**Deux conférences**

Il ne faudra surtout pas manquer les deux conférences fort attendues, *L'exploration du système solaire au XXIe siècle*, par Erick Dupuis, chef de robotique à l'Agence spatiale canadienne, le vendredi 9 juillet, à 19 h 30, et *MOST, le premier télescope spatial canadien*, par Jaymie Mathews, astrophysicien à l'Université de Colombie-Britannique, le samedi 10 juillet, également à 19 h 30.

On procèdera pendant le Festival à l'inauguration du Salon de Saturne, où sera exposée une réplique de la sonde Cassini-Huygens, qui est parvenue à Saturne en 2004. Une exposition de photographies est également prévue.

Il est important de noter que les réservations sont obligatoires pour toutes les activités en soirée.

Pour plus d'informations, il est facile de consulter le site Internet [www.astrolab.qc.ca](http://www.astrolab.qc.ca) ou en téléphonant sans frais au 1-866-888-2941.

## Une arnaqueuse arrêtée deux fois en 24 heures

René-Charles Quirion  
SHERBROOKE

Le Service de police de Sherbrooke a mis la main au collet d'une femme de 29 ans, hier, pour une deuxième fois en moins de 24 heures.

Mardi, Julie Huot avait été arrêtée puis avait comparu au palais de justice de Sherbrooke pour supposition de personne. Lors de son arrestation, elle disait s'appeler Isabelle Bolduc, ce qui était totalement faux.

Les policiers l'avaient à l'oeil étant donné qu'elle visitait régulièrement des résidences pour réclamer de l'argent.

«Depuis le 23 juin, elle cogne chez les gens à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Elle demande de l'argent pour payer son essence, aller reconduire son mari à l'hôpital ou payer le taxi de sa fille. Elle est tellement bonne comédienne que

les gens lui donnent 20 \$ à 50 \$. Ce n'est pas de la fraude, car les gens lui donnent l'argent de bonne foi. Cependant, ce n'est pas une façon d'arnaquer les gens. Elle sollicite n'importe qui, m'importe quand, n'importe où et pour n'importe quelle raison», explique le porte-parole du SPS, Michel Martin.

Lors de sa remise en liberté, Julie Huot avait l'obligation de ne solliciter personne pour de l'argent. Cependant, elle a récidivé à nouveau, hier après-midi. Les policiers ont procédé à son arrestation et la femme devrait comparaître aujourd'hui au palais de justice de Sherbrooke.

«Cette fois, elle réclamait de l'argent pour sa fille. Elle avait fait trois adresses lorsque nos policiers ont été avisés. La population doit se méfier de cette femme qui a les cheveux bruns courts et qui mesure cinq pieds et un pouce», prévient Michel Martin du SPS.

## Une nuit chaude pour le SPS

Claude Plante  
René-Charles Quirion  
SHERBROOKE

La nuit de mardi à mercredi a été passablement occupée pour les policiers du Service de police de Sherbrooke, qui ont dû intervenir à plusieurs reprises sur le territoire.

Premièrement, peu avant minuit sur la rue Alexandre, ils ont procédé à l'arrestation d'un individu pour une affaire de recel d'un véhicule rapporté volé à East Angus. L'homme de 43 ans était sous le coup d'une probation.

Quelques minutes plus tard, ils ont dû répondre à un appel d'urgence sur la rue Raoul-Bruneau concernant une agression armée à coups de bouteille à la suite d'une chicane entre voisins pour de la musique trop forte.

«L'individu d'en dessous trouvait la musique trop forte alors il est allé voir son voisin. Cependant, ce dernier a décidé de redescendre et d'attaquer le voisin mécontent avec une bouteille. Il lui a donné un coup à la tête, puis un

autre au thorax. La victime a dû subir une intervention chirurgicale en raison d'une profonde laceration causée à la suite de l'agression», explique le porte-parole du SPS, Michel Martin.

Son voisin, un homme de 20 ans, a été arrêté et interrogé par les enquêteurs du SPS. Il devrait faire face à des accusations des voies de fait armées avec lésions.

Par la suite, vers 3h15, hier matin, une bagarre a éclaté entre deux groupes d'individus. Les policiers ont dû procéder à quatre arrestations. Lors des événements, qui ont eu lieu près du bar le Living Room, sur la rue Meadow au centre-ville, un policier a été légèrement blessé.

«La bagarre a débuté à la sortie du bar entre un groupe de latinos dans la vingtaine et un autre de noirs dans la trentaine. Les bagarres entre groupes ethniques représentent un phénomène relativement nouveau à Sherbrooke», explique le porte-parole du SPS.

Les quatre individus impliqués dans cette bagarre ont reçu un billet d'infraction pour avoir causé du tumulte.

## Victime identifiée

Nelson Fecteau  
THETFORD MINES

La Sûreté municipale de Thetford Mines a finalement révélé l'identité de la victime dans l'accident qui a coûté la vie à un motocycliste lundi midi sur le boulevard Frontenac à la hauteur de l'entreprise Yvon Laplante.

Charles Noël, 45 ans, de Saint-Nico-

las est décédé sous la force de l'impact lorsqu'il est entré en collision avec une automobile dont le conducteur avait effectué un virage à gauche, lui coupant littéralement le chemin.

La Sûreté municipale a aussi confirmé après interrogatoire de l'automobiliste impliqué qu'une mauvaise évaluation de la distance et de la vitesse de la motocyclette par le conducteur de l'auto était à l'origine de la tragédie.

# Nécrologie

**Ambiance** FLEURISTE Pour toutes occasions  
18 KING QUEST 562-6226

Une approche humaine COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ESTRIE  
depuis 1974 565-7646



**ROY**  
Juliette (Campeau)

Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu le 5 juillet 2005 est décédée madame Juliette Campeau Roy à l'âge de 88 ans et 4 mois, épouse de feu Edéas Roy, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de madame Campeau, il n'y aura pas d'exposition. La direction des funérailles a été confiée à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

La famille sera présente à l'église à compter de 9 h 30 afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, VENDREDI 8 juillet 2005 à 10 h 30 en l'église Immaculée-Conception. Madame Campeau laisse dans le deuil ses enfants: Jacqueline (Jean-Luc Fortier), Luc (Bernadette Pelchat), Réjean (Maryse Garneau), André, Michel (Anne Blanchette), Yvan (Suzanne Béliveau). Elle était également la mère de feu Jean-Louis, de feu Gilles et de feu Bruno. Ainsi que ses petits-enfants, arrière petits-enfants, parents et amis. La famille désire remercier le personnel du 6e étage du C.H.U.S. Hôtel-Dieu pour les bons soins prodigués à madame Campeau.



**CARON**  
Roland

À la Maison Aube-Lumière, le 4 juillet 2005, est décédé monsieur Roland Caron, à l'âge de 80 ans et 6 mois, époux de Pauline Caron, demeurant à St-Denis de Brompton. Afin de respecter les dernières volontés de monsieur Caron, il n'y aura pas d'exposition. La direction des funérailles a été confiée à:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

La famille sera présente à l'église à compter de 13 h afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, SAMEDI 9 juillet 2005 à 14 h en l'église de Saint-Denis. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel à une date ultérieure.

Outre son épouse, monsieur Caron laisse dans le deuil son gendre Jocelyn Choquette (feu Nicole Caron). Il était également le père de feu Daniel Caron. Il laisse également dans le deuil ses petits-enfants Isabelle et Ghislain Choquette; ses frères et soeurs Joseph (Rosella), Clément (Marie-Jeanne Bolduc), Yvonne (Laurent Hébert), Rita (Jacques Doucet). Il était le frère de feu Armand Caron. Il laisse dans le deuil ses beaux-frères et belles-soeurs Jacqueline Provost (feu Léo Caron (feu Léonce)), Gabrielle (Michel Masse), Jean-Paul (Lucie Jodoin) ainsi que ses neveux, nièces, autres parents et de nombreux amis.

La famille désire remercier le personnel et les bénévoles de la Maison Aube-Lumière pour les bons soins prodigués à monsieur Caron. En guise de sympathie, des dons à la MAISON AUBE-LUMIERE, 220, rue Kennedy Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 2E7 seraient grandement appréciés de la famille.



**LAPOINTE**  
Harold  
(1933 - 2005)

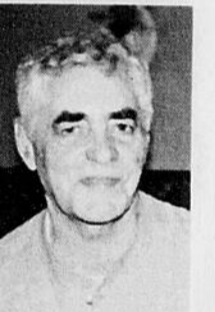
À sa résidence, le 5 juillet 2005, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Harold Lapointe, époux de Jacqueline Gingras, demeurant à St-Élie. La famille vous accueillera à la:

Résidence Funéraire Steve Elkas inc.  
601, rue du Conseil, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 565-1155 - Téléc.: 820-8872  
Courriel: steve.elkas@videotron.ca  
Affiliée à la C.T.Q.

Heures de visite: DIMANCHE 10 juillet 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h et le jour des funérailles de 9 h à 10 h 45. Funérailles, lundi 11 juillet 2005, à 11 h en l'église St-Jean-Baptiste. Il y aura par la suite incinération et les cendres seront inhumées au cimetière St-Michel à une date ultérieure.

Outre son épouse, monsieur Lapointe laisse dans le deuil ses enfants: Johanne, Christian (Louise Pontbriand) et Linda (Nawaf Matta). Il était également le père de feu Alain; ses petits-enfants: Amélie et Alexandre. Il était également le père de feu Samantha; sa soeur, Nicole Lapointe (Dereck Williams); ses beaux-frères et belles-soeurs: Raymond Gingras (feu Françoise St-Aubin), Pauline Gingras (Terry Roszak), Bertrand Gingras (Annie Valdez) et Serge Gingras (Germaine Pinard); son bon ami, Raynald Prince, ainsi que plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.

En guise de sympathie, des dons à la FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER 3001, 12e Avenue Nord, Sherbrooke, QC, J1H 5N4, seraient appréciés de la famille.



**LESCAULT**  
Jacques

Entouré de l'amour des siens, à la Maison Notre-Dame du Saguenay, le 3 juillet 2005 est décédé monsieur Jacques Lescault à l'âge de 68 ans et 9 mois, fils de feu Lionel Lescault et de feu Rosilda Beaudoin, demeurant à St-David de Falardeau. La famille accueillera les parents et amis (es) à la:

Coopérative Funéraire de Chicoutimi  
560, Simard St-Ambroise  
Tél.: 418-543-6962 - Téléc.: 418-543-9409  
Courriel: coopchicoutimi@videotron.ca

Il a été incinéré au crématorium de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et les cendres seront inhumées au cimetière de Chartierville le samedi 6 août 2005.

Monsieur Lescault laisse dans le deuil ses enfants: Annie Lescault (Justin Savard) et Steve Lescault; sa petite-fille Camille-Ann et les enfants de Steve: Joey, Vicky et Sophie; il était le frère de feu Réjeanne Lescault, feu Jacqueline (Sami Mickhaël), Jean-Denis, Gilles (Renaude Gosselin), Gaston (Marie-Andrée Lacoursière), Roland, Gabriel (Micheline Côté), Elise (Raymond Graveson), André (Raymonde Spooner), ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la MAISON NOTRE-DAME DU SAGUENAY, 1176, rue Notre-Dame, Chicoutimi, G7H 1X6 sera présente au salon afin de les recueillir.

**GRÉGOIRE**  
Adrien

Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu, le 5 juillet 2005 est décédé monsieur Adrien Grégoire à l'âge de 74 ans et 8 mois épouse de Marie-Lemire, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de monsieur Grégoire, il n'y aura pas d'exposition. La direction des funérailles a été confiée à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

La famille sera présente à l'église à compter de 9 h 30 afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, MARDI 12 juillet 2005 à 10 h 30 en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Les cendres seront déposées au columbarium St-Michel.

Outre son épouse, monsieur Grégoire laisse dans le deuil sa belle-fille Manon Darveau, ses beaux-petits-enfants: Karl Benoit et Véronique Gingras; ses frères et soeurs: Bruno (feu Alice Tardif), Gracien (Laurette Leblond), Laurent (Jeanne Gauthier Tremblay), Armande (feu Louis-Philippe Vallières), Anita (Claude Proulx). Il était également le frère de feu Julien (Lorraine Bilodeau) et de feu Wilfrid (Marie-Jeanne Leblond); ses beaux-frères, belles-soeurs: Colette (Peter Beer), Rachel (Jean Chevillard), Monique (Simon Martineau), Noël (Georgette Robidas), Georges (Micheline Dussault), Marguerite (Régent Côté), il était également le beau-frère de feu Yvan. Ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille désire remercier les médecins et infirmiers (ères) du 5e C du C.H.U.S. Hôtel-Dieu ainsi qu'aux préposés du CLSC de Sherbrooke pour les bons soins prodigués à monsieur Grégoire.

En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC 2630, rue King Ouest, Bureau 100, Sherbrooke, Qc, J1J 2H1, seraient appréciés de la famille.



**LEVASSEUR**  
Suzanne  
(Lessard)

Au Centre de santé de la MRC d'Asbestos, le 4 juillet 2005 est décédée madame Suzanne Lessard à l'âge de 58 ans épouse de monsieur Jean-Nil Levasseur, demeurant à Asbestos. La direction des funérailles et la crémation ont été confiées aux:

Résidences funéraires Fréchette et Desrochers  
560, 1ère Ave, C.P. 113, Asbestos (Qc)  
Tél.: 819-879-2233 - Téléc.: 819-879-6844  
Noël Fréchette, prés. Thanatologue  
Sylvie Fréchette, dir. Thanatopraxie  
Affiliées à la C.T.Q.

La famille sera présente au salon le jour des funérailles, à compter de 9 h 30, afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, SAMEDI 9 juillet 2005 à 11 h 30 en l'église St-Isaac-Jogues.

Madame Lessard Levasseur laisse dans le deuil sa fille Suzie, ses frères et soeurs: Gérard Lessard (Madeleine Filteau), Hélène Lessard (André Hamel), Claude Lessard (Lise Provencher), Jean Lessard (Diane Levasseur), Maurice Lessard (Marie-Paule Pilon), Marcel Lessard (Lucie Gauthier), Sylvie Lessard; ses beaux-frères, belles-soeurs: Denis Levasseur (Liette Chouinard), Romain Levasseur (Lucie Tousignant); de même que plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille désire remercier le personnel du C.L.S.C. et du Centre de santé de la MRC d'Asbestos pour les bons soins prodigués à madame Lessard Levasseur.

## In mémoriam

- BACHAND (M. Oscar)  
78 ans, Bromptonville
- BRUNEAU (Mme Alma Auger)  
91 ans et 3 mois, Sherbrooke
- CARON (M. Roland)  
80 ans, St-Denis de Brompton
- CHARBONNEAU (M. Albert)  
88 ans, La Patrie
- CODÈRE (M. Claude)  
71 ans, Sainte-Mélanie
- DOYON (M. Richard)  
64 ans, Sherbrooke
- FERLAND (M. Camille)  
69 ans, Eastman
- GOYETTE (Mme Lucille)  
Drummondville
- LAPOINTE (M. Harold)  
71 ans, St-Élie
- LEROUX (Mme Alice)  
89 ans et 7 mois, Weedon
- LESCAULT (M. Jacques)  
68 ans, St-David de Falardeau
- LEVASSEUR (Mme Suzanne)  
58 ans, Asbestos
- MENARD (Mme Simone)  
88 ans, Sherbrooke
- ROY (Mme Jeanne Lamontagne)  
91 ans et 8 mois
- ROY (Mme Juliette)  
88 ans et 4 mois, Sherbrooke
- SURPRENANT (Mme Gratia)  
95 ans et 8 mois, Sherbrooke

**Sherbrooke-Vie**  
ancien S-E-A-F Une assurance-vie pour l'essentiel  
www.sherbrooke-vie.com  
569-2538



**BACHAND**  
Oscar

Au CHUS Hôtel-Dieu, le 4 juillet 2005, est décédé monsieur Oscar Bachand, à l'âge de 78 ans, conjoint de Thérèse Guillemette, demeurant à Bromptonville. Monsieur Bachand repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
72, rue Laroque, Bromptonville, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: JEUDI 7 juillet 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles de 9 h à 10 h 45. Funérailles VENDREDI 8 juillet 2005 à 11 h en l'église Sainte-Praxède de Bromptonville. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

Outre sa conjointe, monsieur Bachand laisse dans le deuil ses enfants Suzanne, Bernadette (Albert Bisson), France (Antonio Distéfano). Il était également le père de feu Serge, feu Jacques, feu Denis et feu Sylvain. Il laisse également dans le deuil ses petits-fils Vincent, Antonio et Nicolas. Les enfants de sa conjointe Clément Lépine (Pauline Robidas), Richard Lépine (Sonia Ainslie), Jean-Pierre Lépine (Muguette L'Étoile), Maurice Lépine (Johanne Grondin), Diane Lépine (Rémi Léveillé), Marcel Lépine (Johanne Duchêne) et René Lépine (Manon Roy) ainsi que leurs enfants; sa soeur Yvette Bachand; ses belles-soeurs Thérèse Breault (feu Gad Bachand) et Gisele Robitaille (feu Hormidas Bachand); ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille désire remercier le personnel des soins palliatifs de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke pour les bons soins prodigués à monsieur Bachand.

## Suite des avis à la page suivante

Les Auberges du cœur du Québec

Organismes communautaires d'hébergement pour jeunes en difficulté et sans abri  
514.523.8559

LES JEUNES QUI Y ENTRENT Y SORTENT!

REMERCIEMENTS  
au ST-ESPRIT pour faveur obtenue.  
M.L.O. 178172

Prière au Saint Esprit

St-Esprit toi qui médites, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie. Je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même si malgré moi j'aurais pu être illusionniste. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, su bas mettre les initiales de la personne exaucée).  
B.A.M. 178175



**BRUNEAU**  
Alma  
(Auger)

À l'U.G.S. pavillon St-Joseph le 2 juillet 2005 est décédée madame Alma Auger à l'âge de 91 ans et 3 mois, épouse de feu Marcel Bruneau, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de madame Auger, il n'y aura pas d'exposition. La crémation a été confiée à:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

La famille sera présente à l'église à compter de 10 h 30 afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, samedi 9 juillet 2005 à 11 h en la chapelle du foyer St-Joseph, 620 rue London, Sherbrooke. Les cendres seront déposées au columbarium du cimetière St-Michel à une date ultérieure.

Madame Auger laisse dans le deuil ses enfants: Pierre, Michel, Nicole ainsi que leur conjoint (e); ses petits-enfants: Nathalie, Christian, Julie et Christine Bruneau; Bruno et Daniel Lamoureux ainsi que leur conjoint (e); ses arrière-petits-enfants; sa belle-soeur Marie-Paule et son conjoint; ainsi que plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.

La famille tient à remercier tout le personnel du 3e étage de l'U.G.S. pavillon St-Joseph pour les bons soins prodigués à madame Auger Bruneau. En guise de sympathie, des dons à la SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER 375 Argyle, bureau 9, Edifice Northern, Sherbrooke, J1J 3H5, seraient grandement appréciés de la famille.

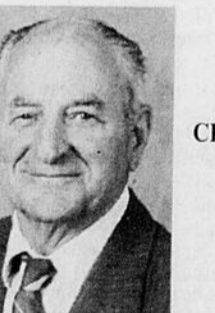


**CODERRE**  
Claude

Au CHRDL, le 4 juillet 2005, à l'âge de 71 ans, est décédé monsieur Claude Coderre, conjoint de Solange Lemaire, propriétaire de l'Hébergement l'Ironnelle à Sainte-Mélanie.

Outre sa conjointe, monsieur Coderre laisse dans le deuil son fils Michel (Diane Leblond); ses filles Linda, Annie (Stéphane Gravel), Cathy (Frédéric Beauchesne); ses petits-enfants Jessica et Alex Gravel; ses frères et soeurs Réal Codette (Kathleen McNamara), Gisele Coderre (Jean-Guy Alie); ses beaux-frères et belles-soeurs Jean-Marie Lemaire (Jeannine Parent), Gilles Caya (Jeanne Rodier) ainsi que plusieurs neveux, nièces, autres parents et de nombreux amis.

Monsieur Coderre repose au: Salon Funéraire Eugène Malo  
1030, rue Principale, Sainte-Mélanie, Qc  
Tél.: 450-889-5815 - Téléc.: 450-889-8450  
Heures de visite: VENDREDI 8 juillet 2005 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et SAMEDI 9 juillet 2005 à compter de 9 h. Funérailles SAMEDI 9 juillet 2005 à 11 h en l'église de Sainte-Mélanie. Départ du salon funéraire Eugène Malo pour l'église de Sainte-Mélanie.



**CHARBONNEAU**  
Albert  
1916-2005

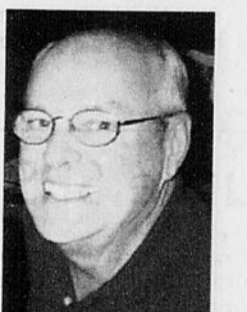
Après du déroulant et épuisant combat contre l'Alzheimer, il s'est éteint dignement au CLSC-CHSLD du Haut St-François (Foyer Weedon), le 1er juillet 2005 est décédé monsieur Albert Charbonneau, à l'âge de 88 ans, époux de Yolande Prévost, demeurant à La Patrie. La direction des funérailles a été confiée au:

Centre funéraire Jacques & fils inc. & Bertrand Gaudreau  
44, rue Garneau, La Patrie (Québec)  
Tél.: 819-583-0445 - Téléc.: 819-583-0908  
Jean-Pierre Jacques, président  
François P. Jacques, directeur  
www.centrefuneraire.qc.ca

La famille recevra les condoléances, en présence des cendres, VENDREDI 8 juillet 2005 à compter de 13 h. Funérailles VENDREDI 8 juillet 2005 à 14 h en l'église St-Pierre de La Patrie. Les cendres seront déposées au cimetière paroissiale.

Il laisse son bon souvenir à son épouse depuis 61 ans Yolande Prévost; ses enfants Robert, André, Denise, Gilles, Claude, leur conjoint(e) et amis. Il était le père de feu Cécile et de feu Luc. Il laisse ses petits-enfants Maé-Amélie, Kim, Sophie, Thomas, Joely, Emilie, Megan, Gabriel, leur conjoint (e) et ami (e), et son arrière-petit-fils Brian. Il laisse aussi son frère Armand, sa soeur Suzanne, ses beaux-frères et belles-soeurs ainsi que de nombreux amis, neveux et nièces. Albert fut à l'emploi de Postes Canada à La Patrie durant 25 ans.

En guise de sympathie, des dons à la RECHERCHE SUR L'ALZHEIMER ou des dons à la FABRIQUE ST-JOSEPH DES MONTS SECTEUR LA PATRIE seraient grandement appréciés de la famille.



**DOYON**  
Richard

À la Maison Aube-Lumière, le 3 juillet 2005, est décédé monsieur Richard Doyon, à l'âge de 64 ans et 2 mois, conjoint de Lise Dubé, demeurant à Sherbrooke. La famille vous accueillera, en présence des cendres, à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
526, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: VENDREDI 8 juillet 2005 de 19 h à 22 h. La journée des funérailles, la famille sera présente à l'église à compter de 9 h 30 pour les condoléances des parents et amis. Funérailles SAMEDI 9 juillet 2005 à 10 h 30 en l'église Immaculée-Conception. Outre sa conjointe, monsieur Doyon laisse dans le deuil ses frères et soeurs Marc (Marie Bond), Pierre (Marie-Josée Morinville), Louise, Daniel (Pierrette Armstrong), Paul (Denise Chamberland); ses beaux-frères et belles-soeurs Paul (Carmelle Talbot), Philippe (Solange Veilleux), Georgette (Jean-Paul Asselin), Gaétan (Raymonde Dallaire), Jean-Luc (Colette Leclerc), Réjeanne (Ivor Hatherall), Gabrielle (Bruce Cook), Donald (Mireille Lepitre), Yves (Lise Laforest), Rachel (Bernard Trétreault), Jacques (Lucie Deslières). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille tient à remercier tout le personnel de la Maison Aube-Lumière pour les bons soins prodigués à monsieur Doyon. En guise de sympathie, des dons à LA ROSE DES VENTS DE L'ESTRIE, 234, rue Dufferin, bureau 102, Sherbrooke (Québec) J1H 4M2 ou à la MAISON AUBE-LUMIERE, 220, rue Kennedy Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 2E7 seraient grandement appréciés de la famille.



**SURPRENANT**  
Gratia (Trépanier)

À l'U.G.S. pavillon Argyle, le 30 juin 2005, est décédée madame Gratia Trépanier Surprenant, à l'âge de 95 ans et 8 mois, épouse de feu Emery Surprenant, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de madame Trépanier, il n'y aura pas d'exposition. La crémation a été confiée à:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

La famille sera présente à l'église à compter de 13 h afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, vendredi 8 juillet 2005 à 14 h en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 905, rue Ontario, Sherbrooke. Les cendres seront déposées au cimetière St-Patrice de Magog.

Madame Trépanier laisse dans le deuil ses deux fils: Guy (Agathe Gohier) et Pierre (Guylaine Nault); sa soeur Germaine (feu Armand Brunelle); ses belles-soeurs: Claire (feu Jean-Claude Trépanier) et Lucienne (feu Alphonse Surprenant); ses petits-enfants: Anne (Robert-Yves Vaucher), Ève-Marie (Charles Litalien) et David (Martine Maingué), leur mère Hélène Hébert; ses arrière-petits-enfants: Élisabeth et François Daigneault; Béatrice, Victoria et Charlotte Litalien; plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.

Sincères remerciements à tout le personnel du 3e étage du pavillon Argyle pour les excellents soins prodigués à madame Gratia Trépanier. En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DE L'U.G.S. 1036 rue Belvédère Sud, Sherbrooke, Qc, J1H 4C4, seraient grandement appréciés de la famille.

## Nécrologie



**FERLAND**  
Camille  
(1936 - 2005)

Paisiblement, à Eastman, le 5 juillet 2005 est décédé monsieur Camille Ferland, à l'âge de 69 ans, conjoint de Carmen Thiboutot, demeurant à Eastman. La famille vous accueillera à la:

Résidence funéraire Ledoux Magog inc.  
150, rue Sherbrooke, Magog (Québec)  
Tél.: 819-843-4473 - Téléc.: 819-843-4563  
Jean-Pierre Morin, directeur  
Courriel: ledoux@netrevolution.com

Heures de visite: VENDREDI 8 juillet 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h ainsi que le jour des funérailles de 10 h 30 jusqu'au départ du salon à 13 h. Funérailles, samedi 9 juillet 2005 à 13 h 30 en l'église St-Édouard d'Eastman et de la au crématorium.

Outre sa conjointe, monsieur Ferland laisse dans le deuil ses enfants Sylvie (Michel Parent), Jocelyn (Isabelle Grenier); ses petits-enfants: Yoan, Cédric, Alexandre, Nicolas, Charlie; la mère de ses enfants Raymonde Gauthier; son frère Daniel (Louise), ses sœurs Angèle (Gilles) et Thérèse (Guy); ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, autres parents et amis.

En guise de sympathie, des dons à la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER 3330 King Ouest, Bureau 130, Sherbrooke, J1L 1C9, seraient appréciés de la famille. La famille tient à remercier le personnel des soins palliatifs à domicile de l'Hôpital de Magog pour les bons soins prodigués à monsieur Ferland.



**LEROUX**  
Alice (Larose)

Au C.H.S.L.D. du Haut-St-François, le 4 juillet 2005 est décédée madame Alice Larose Leroux, à l'âge de 89 ans et 7 mois, épouse de feu Lionel Leroux, demeurant à Weedon. Madame Larose repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
1011 rue Galt Ouest, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7138  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: VENDREDI 8 juillet 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h ainsi que le jour des funérailles de 9 h à 10 h 40. Funérailles, samedi 9 juillet 2005 à 11 h en l'église Marie-Médiatrice. Les cendres seront déposées au cimetière des Jardins du souvenir à une date ultérieure.

Madame Larose laisse dans le deuil ses enfants: Robert (Lisette Laflamme), Françoise (Gilles Lacombe), Jean-Marc (Jeannine Parent), Carmen (Colette Mayrand), Lise (Bertrand Pilon), Fernand (Claudette Raynault); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants: sa belle-sœur Rosa Dubreuil Larose ainsi que de nombreux neveux, nièces, autres parents et amis.

La famille tient à remercier chaleureusement monsieur le curé Yvon Bilodeau, le docteur Yves St-Pierre ainsi que le personnel de la résidence l'Oasis de Weedon pour leur support.

En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DU C.H.S.L.D. FOYER WEEDON 245, St-Janvier, Weedon, Qc, JOB 310, seraient grandement appréciés de la famille.

## Charest perd son attachée

**Martin Ouellet (PC)**  
QUÉBEC

Le premier ministre Jean Charest perd à nouveau son attachée de presse. Le départ surprise de Marie-Claude Champoux, une militante libérale de longue date et collaboratrice de la première heure de M. Charest, a été confirmé hier en toute fin d'après-midi par le bureau du premier ministre.

C'est la deuxième fois depuis l'élection générale de 2003 que M. Charest doit se résoudre à changer de porte-parole. Mme Champoux avait en effet succédé à Christian Barrette, au début de l'année 2004, ce dernier ayant quitté ses fonctions pour accepter un poste au sein de l'Autorité des marchés financiers.

«Je respecte la décision de Marie-Claude, mais je suis attristé par son départ. Ses talents de communicatrice, son professionnalisme et sa vaste expérience ont fait d'elle une précieuse collaboratrice», souligne M. Charest, sans préciser davantage, dans un communiqué émis en fin de journée.

Mme Virginie Faucher, qui compte quatre mois d'expérience au sein du cabinet, assumera l'interim à titre d'attachée de presse.

Le départ de Mme Champoux a pris bon nombre d'observateurs par surprise, puisque rien ne laissait présager une telle décision.

Fidèle militante, ayant pris part à toutes les batailles depuis la fin des années 1980, Mme Champoux était d'ailleurs aux côtés du premier ministre, hier, lors de deux importantes sorties publiques.

La jeune femme, qui cumulait 16 ans d'expérience au sein du groupe parlementaire libéral, n'a pu être jointe pour expliquer les motifs de son départ.

«Elle voulait marquer un temps d'arrêt, faire le point sur les suites à donner à sa carrière. Le reste, je ne peux pas commenter», a simplement mentionné Mme Faucher.

# Le Sénat approuve le mariage gai

**Sylvain Larocque (PC)**  
OTTAWA

Après avoir débattu pendant quelques heures, dans un calme relatif, du projet de loi sur le mariage gai, les sénateurs l'ont approuvé en principe, hier.

Par un vote de 43 contre 12, le Sénat a adopté le texte en deuxième lecture et l'a renvoyé à un comité, où divers représentants pourront s'exprimer au cours des prochains jours. Tout indique que le vote en troisième lecture — et la sanc-

tion royale — auront lieu la semaine prochaine.

Une seule sénatrice conservatrice, de même qu'une autre qui tient toujours à se faire appeler «progressiste-conservatrice», ont appuyé le mariage des couples de même sexe.

La vaste majorité des libéraux présents ont fait de même, sauf deux qui ont voté contre et deux autres qui se sont abstenus. En tout, six sénateurs ont refusé de se prononcer, dont deux Québécoises, Céline Hervieux-Payette et Madeleine Plamondon.

Avant le vote, les sénateurs avaient

discuté poliment de la nouvelle définition du mariage.

La sénatrice libérale Marilyn Trenholme Counsell, du Nouveau-Brunswick, a tout de même su faire intervenir Jésus-Christ dans le débat.

«En tant que chrétienne, je me demande souvent: 'Que ferait Jésus?', a-t-elle confié. Sur cette question, je crois qu'il dirait 'oui'».

Le sénateur conservateur Consiglio Di Nino, de l'Ontario, n'a pas tardé à lui répondre. «De toute évidence, je n'ai pas la même relation avec Jésus que la sénatrice Trenholme Counsell», a-t-il glissé.

La libérale Sharon Carstairs, du Manitoba, y est allée d'un vibrant plaidoyer en faveur de l'accès des gays et lesbiennes au mariage. Elle s'est objectée à la proposition du conservateur Noël A. Kinsella, qui voudrait ajouter au projet de loi une mention à l'effet que le Parlement «reconnait toujours» le mariage traditionnel entre un homme et une femme.

«Je me suis souvent demandé ce que j'aurais fait si une de mes filles m'avait dit: 'Maman, j'ai choisi un conjoint et ce conjoint est en fait une conjointe'. J'espère que je leur aurais dit: 'Je veux que vous ayez le même bonheur que j'ai eu avec votre père.'»



## Un centre commercial flambe à Gatineau

Un incendie majeur a détruit un petit centre commercial du secteur Aylmer, à Gatineau, hier matin. Une quinzaine d'établissements commerciaux ont été touchés. Les pertes s'élèvent à plusieurs millions de dollars. Des dizaines de résidents des rues avoisinantes ont également été évacués. La rue principale a dû être fermée à la circulation.

## 600 millions pour moderniser un tronçon de 9 km à Montréal

**Alexandre Robillard (PC)**  
MONTRÉAL

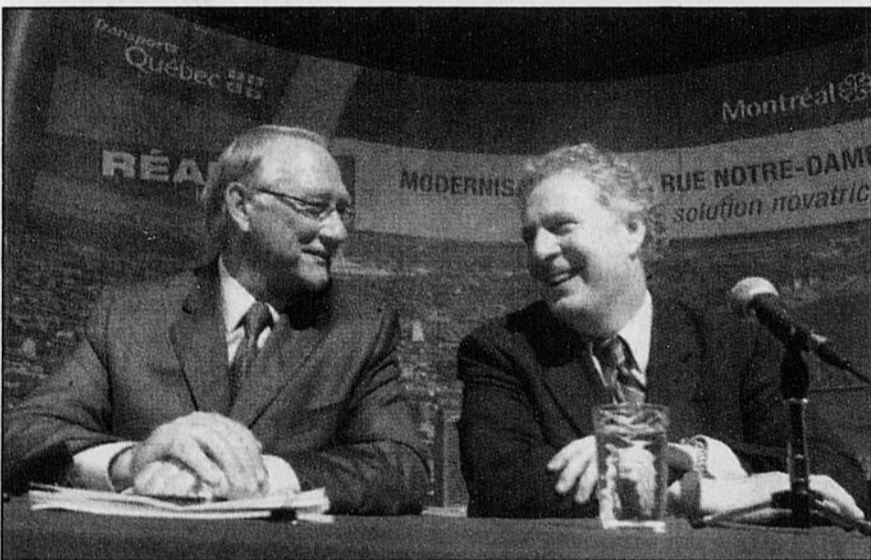
Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont annoncé hier qu'une entente était intervenue concernant un projet qui transformerait la rue Notre-Dame en un boulevard urbain à huit voies.

«Ça nous permet de régler un dossier complexe, qui n'a jamais été facile et pour lequel on attend depuis très longtemps», a déclaré le premier ministre Jean Charest en annonçant lors d'une conférence de presse le projet de 600 millions \$ — dont 100 millions provenant de la Ville de Montréal —, qui vise un tronçon de neuf kilomètres traversant le sud de l'île de Montréal, entre les autoroutes 720 et 25.

Selon M. Charest, le projet permettra au quartier de reprendre possession de ses rues en s'appuyant sur les principes du développement durable.

Outre l'ajout de quatre voies, le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable ainsi que des passerelles pour permettre aux piétons de traverser. Les autobus auront aussi une voie réservée dans chaque direction.

Dans la rue, la vitesse maximale sera de 60 km/h en tout temps. Aux heures de pointe, tous les feux de circulation de la



Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et le premier ministre Jean Charest ont annoncé un projet de modernisation de la rue Notre-Dame au coût de 600 millions, hier.

rue Notre-Dame demeureront au vert. Un muret de sécurité, dont l'objectif n'est pas de réduire le bruit, sera construit du côté nord et des espaces verts s'ajouteront.

«Certaines courbes seront aménagées dans les secteurs où la quietude des citoyens doit être préservée», a affirmé le maire de Montréal, Gérald Tremblay, à

la conférence de presse. La conception du boulevard fera en sorte que les conducteurs ne pourront pas accélérer et dépasser les limites permises sans risquer des accidents.»

M. Tremblay prévoit que la construction pourra commencer dès le début de l'année 2006.

## Kruger pourra récolter le bois coupé à l'Île Levasseur

**Lia Lévesque (PC)**  
MONTRÉAL

Le Procureur général du Québec est autorisé à interjeter appel de l'ordonnance interdisant l'exploitation forestière sur l'Île René-Levasseur. D'ici à ce que cet appel soit entendu, la compagnie Kruger pourra procéder à la récolte du bois brûlé et du bois déjà coupé.

Le juge André Rochon, de la Cour d'appel, a rendu un jugement à cet effet sur le banc, hier en fin d'après-midi à Montréal, après avoir entendu les représentations de la compagnie Kruger, du Procureur général du Québec et des Innus de Betsiamites.

L'appel de l'ordonnance de sauvegarde émise par la juge Danielle Grenier, le 17 juin dernier, sera entendu dans la semaine du 7 novembre.

D'ici là, seules la récolte du bois brûlé lors des importants feux de forêt du début du mois de juin et la récolte du bois déjà coupé et empilé sur place seront permises.

L'avocat de Kruger avait fait valoir devant le juge que ce bois brûlé devait être récupéré assez rapidement pour ne pas perdre la totalité de sa valeur mar-

chande.

### Réactions

Présent sur place, le vice-président des affaires publiques de Kruger, Jean Majeau, s'est montré satisfait de la décision du tribunal. «Nous sommes heureux de la décision; elle va nous permettre de minimiser les impacts de la décision de la Cour supérieure sur nos employés, sur nos activités forestières», a-t-il d'abord commenté.

«Il faut être conscient que c'est quand même seulement 60 pour cent des ressources que nous pourrions aller récolter par rapport à ce qui était prévu», a-t-il objecté, puisque la récolte permise est limitée au bois brûlé et au bois déjà coupé et empilé.

Kruger espère pouvoir récupérer le bois brûlé «le plus tôt possible, dès que nous aurons les permis gouvernementaux» et cela jusqu'au mois d'octobre.

Fait à noter, ce ne sont pas tous les 150 employés mis à pied qui seront rappelés au travail. «Nous souhaitons rappeler une grande partie de ces travailleurs, mais c'est 60 pour cent du volume forestier que nous pourrions récolter sur l'année, alors nous ne pourrions vraisem-

blablement pas tous (les rappeler)», a précisé M. Majeau.

De leur côté, les Innus de Betsiamites étaient déçus, mais peu surpris de la décision, ont-ils fait savoir par la voix de leur conseiller aux communications Eric Cardinal, aussi présent sur place.

«On aurait souhaité que le bois brûlé qui sera ramassé le soit aux termes d'une négociation et d'une entente avec les gouvernements. Là, c'est une décision qui est imposée par les tribunaux, mais on accepte le jugement.»

M. Cardinal souligne avec satisfaction que la décision permet de récupérer le bois brûlé et le bois déjà coupé, mais n'autorise pas la coupe forestière sur l'île.

«La véritable cause», selon M. Cardinal, sera l'audition de la requête sur le fond, à compter du 1er décembre.

Il a tenu à expliquer la position des Innus dans ce dossier. «Tant mieux pour ceux qui continuent de travailler. L'objectif des Innus ce n'est pas d'empêcher le développement ou de nuire aux emplois sur la Côte-Nord, tout au contraire; l'objectif c'est de protéger les droits des Innus et aussi de préserver la qualité de la forêt.»

## Rentrée marquée par les retards à la SAAQ

**Presse Canadienne**  
QUÉBEC

Les employés de la SAAQ en auront plein les bras lundi alors que 145 000 examens de conduite les attendent sur les tablettes.

La Société de l'assurance automobile du Québec l'admet, elle a été prise par surprise. Elle n'était pas prête à rapatrier ses 800 grévistes. Quels seront les délais pour obtenir un examen? Qui passera en premier? Impossible pour l'heure de le dire. Impossible aussi de savoir si des employés supplémentaires viendront en renfort. La direction de la SAAQ est muette.

Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), lui, est plus loquace, à la suite de la suspension de cette grève sectorielle.

«Il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas parce que la grève est levée qu'on va rattraper le retard en une semaine», avise son président Michel Sawyer. Et pour cause.

Selon des chiffres de la société d'Etat obtenus par le SFPQ, plus de 1150 examens pratiques et 3000 autres théoriques sont passés chaque jour à la grandeur du Québec. C'est donc un retard de près de 145 000 tests que la société d'Etat devra rattraper. Tout ça, sans compter les 13 000 clients qui se présentent quotidiennement aux bureaux de la SAAQ et les 200 000 demandes de renouvellement de permis à traiter chaque mois.

«On sait que ça va être l'enfer, mais on refuse que nos membres fassent des heures supplémentaires à outrance», enchaîne Michel Sawyer. Et comble de malheur pour les automobilistes, une grève à la rentrée n'est pas écartée.

## Vache folle: on se prépare au pire

**Presse Canadienne**  
Kananaskis, Alb.

Alors que les cours américaines doivent se prononcer d'ici quelques semaines sur l'avenir des importations de boeuf du Canada, les ministres de l'Agriculture du pays ont entamé hier trois jours de discussions pour tenter de se prémunir contre les pires scénarios.

«Ce que nous voulons, c'est un consensus sur notre façon de réagir au cas où les décisions des cours seraient négatives, a expliqué le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, Doug Horner. On ne se prépare pas à perdre, mais on perdrait à ne pas être préparés.»

Le pire des scénarios envisagés serait un embargo total des États-Unis sur le boeuf canadien, a estimé le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, Mark Wartman. «Il nous faudrait alors trouver une solution au surplus (d'animaux à abattre) qui en résulterait. Il nous faudra aussi soutenir toute l'industrie. Nous devons trouver le moyen de soutenir l'industrie, à la suite d'une décision d'une telle importance», a-t-il dit.

L'industrie canadienne du boeuf estime avoir perdu plus de 7 milliards \$ depuis l'imposition de l'embargo contre le boeuf canadien, décrété à la suite de la découverte d'une vache atteinte d'encéphalopathie spongiforme bovine en Alberta, en mai 2003.

Le 13 juillet, une cour d'appel de Seattle doit entendre une contestation du gouvernement américain de la décision d'une cour inférieure de prolonger l'embargo sur l'importation d'animaux vivants du Canada.

Puis, le 27 juillet, le juge Richard Cebull du Montana décidera s'il faut prolonger indéfiniment l'embargo contre les importations de boeuf du Canada.